



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 4 octobre 2010

Le rapport Stiglitz, un an après : de nombreuses recommandations mises en œuvre, de nouveaux travaux à venir

Un an après la remise du rapport Stiglitz, de nombreux travaux ont été entrepris et des études publiées pour mieux prendre en compte les aspects liés au bien-être et à la soutenabilité. Pour ce faire, l'Insee et le Service de l'observation et des statistiques du ministère du développement durable ont allié à la fois ambition et pragmatisme, en complétant des données existantes et en innovant chaque fois que cela était nécessaire.

Dans cette perspective, de prochaines publications sont prévues en matière d'évaluation de la richesse, de la qualité de la vie et du développement durable.

▪ **Quelques résultats pour illustrer une année de production statistique renouvelée**

Suite aux recommandations du rapport Stiglitz, l'Insee et le Service de l'Observation et des statistiques (SOeS) ont présenté des données offrant un nouvel éclairage autour de l'économie, de la qualité de la vie et du développement durable. Quelques exemples :

o **Revenu monétaire : la comptabilité nationale ne se réduit pas au PIB**

En termes de PIB par habitant, les principaux pays européens et le Japon se situent environ 25 % en dessous du niveau observé aux États-Unis. Mais comme le rappelle le rapport, le PIB est un indicateur d'activité économique, plutôt qu'un indicateur de bien-être. En prenant en compte le revenu disponible net ajusté, comprenant les revenus effectivement perçus par les ménages résidents et les dépenses publiques en direction des ménages (éducation, santé, etc.), la France est mieux classée que l'Allemagne, l'Italie, le Japon, et fait jeu égal avec le Royaume-Uni (données 2007).

o **Revenu et consommation des ménages : des inégalités entre ménages**

Pour accorder davantage d'importance à la répartition des revenus et à la consommation, l'Insee a entrepris un travail très novateur en les estimant par catégories de ménages. Ainsi, il apparaît que les 20 % de ménages les plus aisés disposent de 40 % environ de l'ensemble du revenu disponible brut et les 20 % les plus modestes de 8 %. Ces résultats croisent des données de comptabilité nationale et des résultats de cinq grandes enquêtes existantes auprès des ménages.

o **L'effet redistributif du financement public de la santé et de l'éducation**

Le volume de la redistribution en nature et sa répartition entre catégories de ménages jouent quantitativement un rôle important en France, mais ils n'avaient pas fait jusqu'ici l'objet d'une évaluation systématique. Ainsi, la santé, l'éducation et les autres services assurés par les administrations représentent 23% du revenu disponible des ménages. Sans ces prestations, l'écart entre le revenu disponible des 20% de ménages les plus modestes et celui des 20% les plus aisés irait de 1 à 5. Une fois pris en compte ces transferts en nature, l'écart n'est plus que de 1 à 3.

o **Les émissions de CO₂ du producteur au consommateur**

L'empreinte carbone mesure ici les émissions de CO₂ générées, non pas par les entreprises dans leurs activités de production, mais par les consommateurs lorsqu'ils achètent des produits. Ce changement d'angle novateur permet de prendre en compte le contenu en importation de la consommation des ménages pour mesurer les émissions de CO₂ générées à l'étranger par notre consommation nationale. Dans ces conditions, après prise en compte de l'ensemble des échanges extérieurs, l'empreinte carbone de la demande finale de chaque Français s'élève à 9 tonnes par an, alors que 6,7 tonnes de CO₂ sont émises en moyenne, par personne, sur le territoire français.

o Des indicateurs pour le suivi de la stratégie nationale de développement durable

Une série de 15 indicateurs de développement, coproduits par le SOeS et l'Insee, a été adoptée pour l'évaluation de la Stratégie nationale de développement durable. Certains de ces indicateurs, comme celui relatif au calcul de la consommation de matières sont particulièrement innovants. C'est un indicateur de pression environnementale car il mesure les prélèvements globaux sur la nature et leur évolution, comparée à celle de la population. Il permet de mieux évaluer les progrès réalisés ou non vers un mode de consommation plus sobre. Ainsi, avec une progression de 26 % de la productivité matières entre 1990 et 2007, la consommation de matières par habitant en France s'élève à 14,3 tonnes en 2007, du même ordre qu'en 1990.

Au-delà de la production de statistiques nationales, l'Insee joue un rôle d'impulsion au niveau international avec l'OCDE et l'Union européenne. L'Insee et Eurostat animent un groupe de « parrainage » au sein duquel quinze États membres de l'Union européenne s'investissent pour mettre en œuvre les recommandations du rapport Stiglitz. Enfin, l'Insee coopère avec l'OCDE qui, au-delà de l'Europe, travaille également à la déclinaison du rapport dans les pays d'Amérique du Nord, mais aussi au Japon, en Corée du Sud, en Turquie, en Australie, etc...

■ De nombreux travaux à venir pour le Service statistique public

Dès l'automne 2010, de nouvelles publications complèteront les travaux existants suite aux recommandations du rapport Stiglitz.

O Mesure du PIB

Les travaux très novateurs entrepris depuis deux ans, combinant des informations macroéconomiques, utiles pour donner une vision d'ensemble, et des données fines, issues des enquêtes auprès des ménages, vont se poursuivre. Ces éléments permettront de retracer :

- Les écarts de revenu, de consommation et d'épargne selon que le ménage habite une zone urbaine ou rurale (*juin 2011*) ;
- Le calcul de la répartition du patrimoine selon les catégories de ménages : niveau de revenu, catégorie socio-professionnelle, âge, composition familiale, lieu d'habitation (*décembre 2011*) ;
- Les évolutions sur dix ans du pouvoir d'achat de ces différentes catégories de ménage (*à partir de 2012*).

L'enquête patrimoine 2009-2010 a été adaptée pour mieux appréhender les hauts revenus, le patrimoine professionnel et le capital immatériel (social et culturel). Deux publications sont prévues en 2011 :

- Les inégalités de patrimoine entre ménages en prenant en compte ses dimensions non matérielles (*fin 2011*) ;
- Les taux de détention des actifs patrimoniaux par les ménages (*début 2011*).

o Qualité de la vie

En novembre 2010, l'Insee publiera un dossier sur les conditions de vie dans l'ouvrage *France, Portrait Social* :

- Des mesures de la qualité de vie des ménages prenant en compte les différentes dimensions préconisées dans le rapport : les conditions de vie matérielles (conditions de logement, restrictions de consommation), les contraintes financières (endettement, impayés, coût du logement, etc.), la santé, l'éducation, les conditions de travail, la participation à la vie publique, les contacts avec les autres, l'insécurité physique et économique.

Un indicateur de bien-être synthétisant les différentes dimensions sera proposé. Ces mesures permettront d'analyser les inégalités de qualité de vie selon différents critères (revenu, âge, etc.).

- Un article sur la vie sociale. Un *Insee Première* sur la vie associative complètera cette contribution (*fin 2010*).

L'ouvrage comprendra également un dossier sur les inégalités des ménages face au coût du logement. Par ailleurs, un *Insee Première* sur le mal-logement sera publié en octobre.

Des enquêtes ont été adaptées pour mieux cerner l'appréhension subjective de la qualité de vie faite par les ménages. Elles donneront lieu à plusieurs publications, portant sur :

- les aspects subjectifs de la qualité de vie (2012) ;
- le caractère agréable ou désagréable des activités domestiques des ménages (2012).

o Environnement et développement durable :

Les travaux se poursuivent pour mieux prendre en compte la dimension environnementale et la durabilité. Il est prévu notamment de publier d'ici fin 2011 :

- Une estimation du contenu en CO₂ du caddie des ménages (*fin 2010*) ;
- La mise au point d'un indicateur territorial de potentiel de biodiversité (*1^{er} semestre 2011*) ;
- Une première estimation de l'« empreinte eau » de la France, selon la même méthode que l'empreinte carbone (*début 2011*) ;

L'actualisation annuelle des Indicateurs de Développement Durable et la production d'indicateurs territoriaux de développement durable (2011).

Contacts presse :

Service de presse INSEE : 01 41 17 57 57

Service de presse du ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer : 01 40 81 18 07
